

LA CROIX

Ce que rapporte vraiment aux associations le don ISF

Une première étude détaillée à partir des données de Bercy dévoile l'importance du don des plus fortunés.

En 2016, l'ISF rapportera 250 millions d'euros, une manne que les ONG redoutent de perdre si cet impôt était supprimé, comme le proposent certains candidats à la présidentielle.



Gala de charité « Children For Peace » au Cercle de l'union interalliée. / Tiboul Peex/MaxPPP

C'est un petit séisme dans le secteur associatif, où le philanthrope assujéti à l'ISF est devenu la pépite à dénicher. Désormais, une ONG bien constituée se doit d'avoir un référent « grands donateurs ». Or une première étude de l'association « Recherches

& Solidarités » (1), réalisée à partir des données de Bercy, montre que l'importance des dons ISF est largement sous-estimée.

À l'exception de 2012, année électorale marquée par l'incertitude fiscale, le nombre de donateurs comme les montant versés ont continuellement augmenté ces dernières années. En 2010, la France comptait 40 000 donateurs ISF pour un montant global déclaré de 120 millions d'euros. En 2015, ils étaient 43 000 donateurs pour 220 millions d'euros versés. D'après les premières projections effectuées après la déclaration de juin 2016, le don ISF atteindra même 250 millions d'euros cette année ! L'administration fiscale, dans ses prévisions, n'attendait guère plus de 200 millions d'euros cette année.

Un don moyen de 5 060 €

« Ces nouvelles données permettront de mieux concevoir les appels à la générosité. Surtout, elles disent exactement ce qui est en jeu, alors que la question de la suppression de l'ISF revient sur le devant de la scène », déclare Jacques Malet, président de Recherches & Solidarités. De Nicolas Sarkozy à François Fillon en passant par Alain Juppé, de nombreux ténors se sont déjà exprimés en faveur de la suppression parmi Les Républicains. Le secteur non-lucratif se prépare donc à un intense travail de plaidoyer auprès du futur vainqueur de la primaire à droite pour le faire revenir sur sa position.

> Lire aussi : [Faut-il supprimer l'ISF ?](#)

L'étude réserve d'autres surprises. Le don moyen déclaré est bien supérieur à ce que pensaient les associations. Encore récemment, un baromètre réalisé par les Apprentis d'Auteuil l'estimait à 2 297 € (2). Or, il atteignait 5 060 € en 2015. *« Cet écart s'explique sans doute par le fait que les donateurs ISF deviennent plus matures et éclatent leur contribution entre différents organismes. C'est aussi le fruit d'un marketing pressant de plusieurs centaines d'organisation habilitées à collecter ces dons entre mai et juin »,* analyse Éric Dutertre, président de l'Agence Excel, qui accompagne de grosses associations dans leurs appels à la générosité.

S'engager pour la cause de son choix

La croissance du don ISF (+ 52 % en six ans) est supérieure à celle du don déduit de l'impôt classique sur le revenu (+ 22 %). « *La motivation principale des donateurs est de pouvoir, à travers une partie de l'impôt, contribuer à la cause de leur choix* », résume Jacques Malet.

> Lire aussi : [ISF, comment donner à une association ?](#)

Le comportement du donateur fortuné n'est pas nécessairement corrélé à l'importance de l'impôt, ni aux plafonds d'abattement fixé à 50 000 €. Ainsi, les ménages ayant un patrimoine entre 2,5 et 5 millions d'euros font un don allant de 19 % à 55 % de leur impôt. Entre 5 et 10 millions d'euros de patrimoine, leur geste oscille dans une fourchette plus faible, entre 15 % et 40 %. « *On assiste à l'émergence d'une philanthropie plus engagée, à la recherche de résultats et ne liant plus forcément don et fiscalité* », explique Xavier Delattre, président de l'association française des fundraisers, et directeur de la Fondation entreprendre.

Une majorité de donateurs en Île-de-France

L'enquête fait enfin apparaître une première carte des donateurs ISF. En tête, on retrouve sans surprise l'Île-de-France, qui réunit à elle seule 57 % des donateurs et 64 % de la valeur des dons. Très loin derrière, la région Rhône-Alpes regroupe 8 % des donateurs et 7,5 % des sommes déclarées.

> Lire aussi : [L'ISF, l'exception française... ou presque](#)

La région parisienne, en revanche, n'est pas la championne des montants versés par donateur (5 300 de don moyen). Elle est devancée par la Région Nord-Pas-de-Calais (6 200 €) et talonnée de près par l'Alsace (5 000 €). Ces territoires se démarquent du grand ouest, où toutes les régions sont sous la barre des 4 000 € de don moyen.

Une réglementation née en 2007

331 010 contribuables, dont le patrimoine est d'une valeur nette supérieure à 1,3 million d'euros, sont assujettis à l'ISF. La loi de 2007 leur donne la possibilité de déclarer des dons à des organismes « d'intérêt général ». Ils bénéficient d'une réduction d'impôt à hauteur de 75 % des montants donnés, plafonnée à 50 000 €. Ces dons sont en général effectués un peu avant la déclaration sur le revenu, en mai.

Cette réduction est supérieure à celle accordée aux dons déduits de l'impôt sur le revenu classique (66 % du montant pour les œuvres d'intérêt général, ou 75 % concernant les soutiens aux organismes d'aide aux personnes en difficulté, dans la limite de 529 €).

Le don ISF peut prendre la forme d'un don en pleine propriété ou de donation temporaire d'usufruit. Il peut aussi profiter à une œuvre dont le siège est situé dans un autre pays de l'Union européenne (c'est le choix de 1,4 % des donateurs ISF, pour un montant total de 3,1 millions d'euros).

Jean-Baptiste François

(1) Réseau d'experts et d'universitaires spécialisé dans les études sur le secteur associatif.

(2) Enquête réalisée par Internet du 20 janvier au 3 février 2016 auprès d'un échantillon de 311 personnes dont le foyer fiscal est assujetti à l'ISF.